

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE CE 13^E JOUR D'OCTOBRE 2020 À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale assistait également à la séance.

R-112-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unaniment résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-113-2020 Adoption du procès-verbal du 8^e jour de septembre 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8^e jour de septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unaniment résolu que le procès-verbal du 8^e jour de septembre 2020 soit accepté tel que déposé.

R-114-2020 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget , appuyé par monsieur Maurice Rolland et résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 287 177.90\$ soit acceptée tel que déposée.

R-115-2020 Rapport du C.C.U. du 30 septembre 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 30^e jour de septembre 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée , appuyé par monsieur Maurice Rolland et unaniment résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-116-2020 Dérogation mineure – Manon Ross

Considérant la demande de dérogation mineure de madame Manon Ross en lien avec la construction d'un garage attaché au bâtiment principal;

Considérant que le garage est situé à 9.06 mètres au lieu de 10 mètres de la ligne arrière du terrain;

Considérant que le comité consultatif est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unaniment résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée.

R-117-2020 P.I.I.A. – Christian Verville

Attendu la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Christian Verville relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 587 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. de monsieur Christian Verville soit accepté tel que déposé.

R-118-2020 Budget 2021 – Régie de l'A.I.B.R.

Attendu le dépôt du budget 2021 de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas- Richelieu ;

Attendu que ce budget doit être adopté par résolution, par chacune des municipalités membres de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon , appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que les prévisions budgétaires de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu pour l'année 2021, soient adoptées telles que déposées.

R-119-2020 Programme d'aide financière Formation des pompiers à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I et deux (2) officiers non urbains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la mise à niveau de formation pour six (6) pompiers pour le programme Auto-Sauvetage au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation pour deux (2) pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée du Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée du Richelieu.

R-120-2020 Acquisition du lot – Pierre-Paul Archambault

Attendu que monsieur Pierre-Paul Archambault désire céder gratuitement à la municipalité le lot 6 085 537, représentant une superficie de 139.4 mètres carrés située sur la rue des Prés;

Attendu que la municipalité désire acquérir gratuitement de Pierre-Paul Archambault, le lot 6 085 537, représentant une superficie de 139.4 mètres carrés située sur la rue Des Prés;

Attendu que la municipalité doit mandater me Diane Lépine de la firme Un notaire S.V.P. Inc. afin de procéder au transfert de l'immeuble au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil :

- Accepte la cession gratuite par Pierre-Paul Archambault du lot 6 085 537, représentant une superficie de 139.4 mètres carrés située sur la rue des Prés, avec la garantie légale.
- Autorise le maire et la directrice générale à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce transfert d'immeuble.
- Mandate Me Diane Lépine, notaire de la firme Un notaire S.V.P. Inc. afin de procéder au transfert de l'immeuble au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et que la municipalité assume les frais et horaires pour cette transaction.

R-121-2020 Offre de service - L'Arc-en-ciel

Attendu que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a reçu le 27 mars 2019 une subvention au montant de 91 944\$ liées à la légalisation du cannabis pour les années 2019-2020, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour répondre aux besoins des municipalités de moins de 15 000 habitants;

Attendu que l'objectif de cette aide financière est de faire la prévention en matière de consommation de cannabis dans nos milieux de vie;

Attendu que l'aide financière a été distribuée au prorata de la population des 9 municipalités faisant partie de la MRCVR, ayant 15 000 habitants et moins;

Attendu que la MRCVR, lors de sa séance extraordinaire du 28 mai 2019, a mandaté l'organisme L'Arc-en-ciel prévention des dépendances pour la réalisation d'un portrait des actions entreprises relativement à la légalisation du cannabis pour 9 municipalités faisant partie de son territoire;

Attendu que la mission de l'organisme L'Arc-en-ciel est spécifique en matière de prévention des dépendances et que l'organisme détient une expertise;

Attendu qu'une offre de service entre la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et l'organisme L'Arc-en-ciel est proposée afin de répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu par le conseil :

- D'autoriser la directrice générale à signer l'offre de service de l'organisme L'Arc-en-ciel prévention des dépendances.
- *Que la municipalité s'engage à déboursé une somme ne dépassant pas 2 640.22\$ pour les services offerts par l'organisme L'Arc-en-ciel des dépendances.*

R-122-2020 Nomination de deux membres du comité consultatif de loisir (CCL)

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant la composition du comité ;

Attendu que trois à cinq membres parmi les résidents permanents peuvent faire partie dudit comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat madame Geneviève Beaulieu et monsieur Daniel Désilet, membres du comité consultatif de loisirs.

R-123-2020 Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu de proclamer Saint-Marc-sur-Richelieu, municipalité alliée contre la violence conjugale.

R-124-2020 Bâtiment désaffecté – 182 rue Richelieu

Attendu que depuis plusieurs années, le bâtiment situé au 182, rue Richelieu, est dans un état d'abandon et de délabrement avancé, que l'usage de station-service a cessé et que le terrain n'est pas entretenu;

Attendu que cette situation est nuisible et que le bâtiment a perdu plus de la moitié de sa valeur;

Attendu que malgré plusieurs avis au propriétaire lui demandant d'entretenir et de réparer ce bâtiment, la situation n'a fait que se dégrader;

Attendu qu'il s'agit d'une situation dérogatoire et nuisible qui doit cesser définitivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu :

- Que la municipalité reconnaisse la situation de nuisance qui existe au 182, rue Richelieu;
- Que les procédures appropriées soient entreprises afin d'obtenir la démolition du bâtiment situé au 182, rue Richelieu et le nettoyage du terrain.

R-125-2020 Décompte #1 – Travaux ponceau rue Comtois

Considérant le rapport déposé par B.H.P. experts-conseil S.E.C., relativement aux travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2020, par A.J.&L. Bourgeois Ltée ;

Considérant que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Maxime Latendresse, ingénieur recommande le paiement de 239 532.41\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon , appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #1, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-126-2020 Conciliation bancaire – Rapport budgétaire comparatif

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

R-127-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-114-2020, R-118-2020, R-119-2020, R-120-2020, R-121-2020, R-122-2020, R-124-2020 et R-125-2020.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 14^e jour d'octobre 2020.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale